

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
13	13	8	9

Séance du 11 décembre 2023

Convocation
06/12/2023
Date d'affichage
06/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 décembre

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : H. CAPPELLAZZI – S. GREMY – E. TRESCARTES
C. GREGOIRE - P. LAMY-BOYET – F. EUSTACHE – C. GUILLAUME

Absente ayant donné pouvoir : B. DOMINIQUE WEBER DA CONCEICAO à C. DECUYPER

Absent excusé : P. BARDEL – C. BLARDAT-KATOUI – W. COLAS -

Absent : A. DEGUY

Secrétaire : S. GREMY

ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAER) SUR LA COMMUNE

Mme le Maire indique au conseil municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAER).

Il est soumis au conseil municipal :

1) Les zones d'accélération sur les énergies renouvelables retenues suivantes :

- Photovoltaïque en ombrière : parking de la place du chat perché, cadastré section AC N° 511 d'une contenance de 1.251 m².
- Photovoltaïque sur toiture : salle polyvalente, cadastrée section AB n° 253 d'une contenance de 429 m².
- Photovoltaïque sur toiture : bâtiments édifiés sur les parcelles suivantes : ZD n° 33 = 2ha 13a 13ca ; ZD n° 36 = 12a 20ca ; ZP n° 213 = 6a 41ca ; ZP n° 216 = 3a 59ca ; ZP n° 191 = 0a 55ca ; ZP n° 223 = 20a 90ca ; ZP n° 192 = 16a 45ca ; ZP n° 103 = 33a 10ca.
- Photovoltaïque au sol : parcelles E n° 1 = 3ha 56a 17ca et E n° 2 = 13a 68ca.
- Agrivoltaïque = Ilôt 1 : ZS n° 129, 154, 153, 128, 126, 125, 124, 132, 122, 121, 120, 119 = 19ha 35a ; ilôt 2 : ZK n° 2, 3 et 4 = 11ha 72a.

Le tout identifié sur les plans joints à la présente délibération.

2) D'interdire l'instauration de zone d'accélération sur toutes autres énergies renouvelables.

Madame le Maire indique qu'un dossier d'information sur les ZAER envisagées par la commune a été consultable en mairie du 29 novembre au 10 décembre 2023 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations. L'information de cette concertation a été faite auprès de la population par le biais de notre panneau d'information lumineux, de panneau pocket et sur notre site ainsi qu'un affichage dans le panneau extérieur de la mairie.

Mme le Maire présente le bilan de cette concertation et qu'à l'issue de la concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables ont été identifiées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ARRETE les propositions zones d'accélération telles que présentées ci-dessus énoncées.

CONFIRME l'interdiction de l'instauration de zone d'accélération sur toutes autres énergies renouvelables.

ET CHARGE Mme le Maire de notifier la présente délibération :

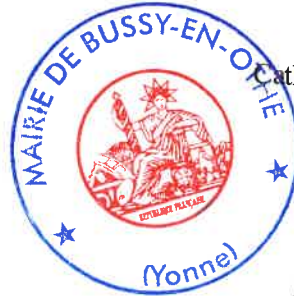
- Au référent préfectoral unique de l'Yonne,
- A la Communauté de Communes du Jovinien,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

La Secrétaire
Stéphanie GREMY

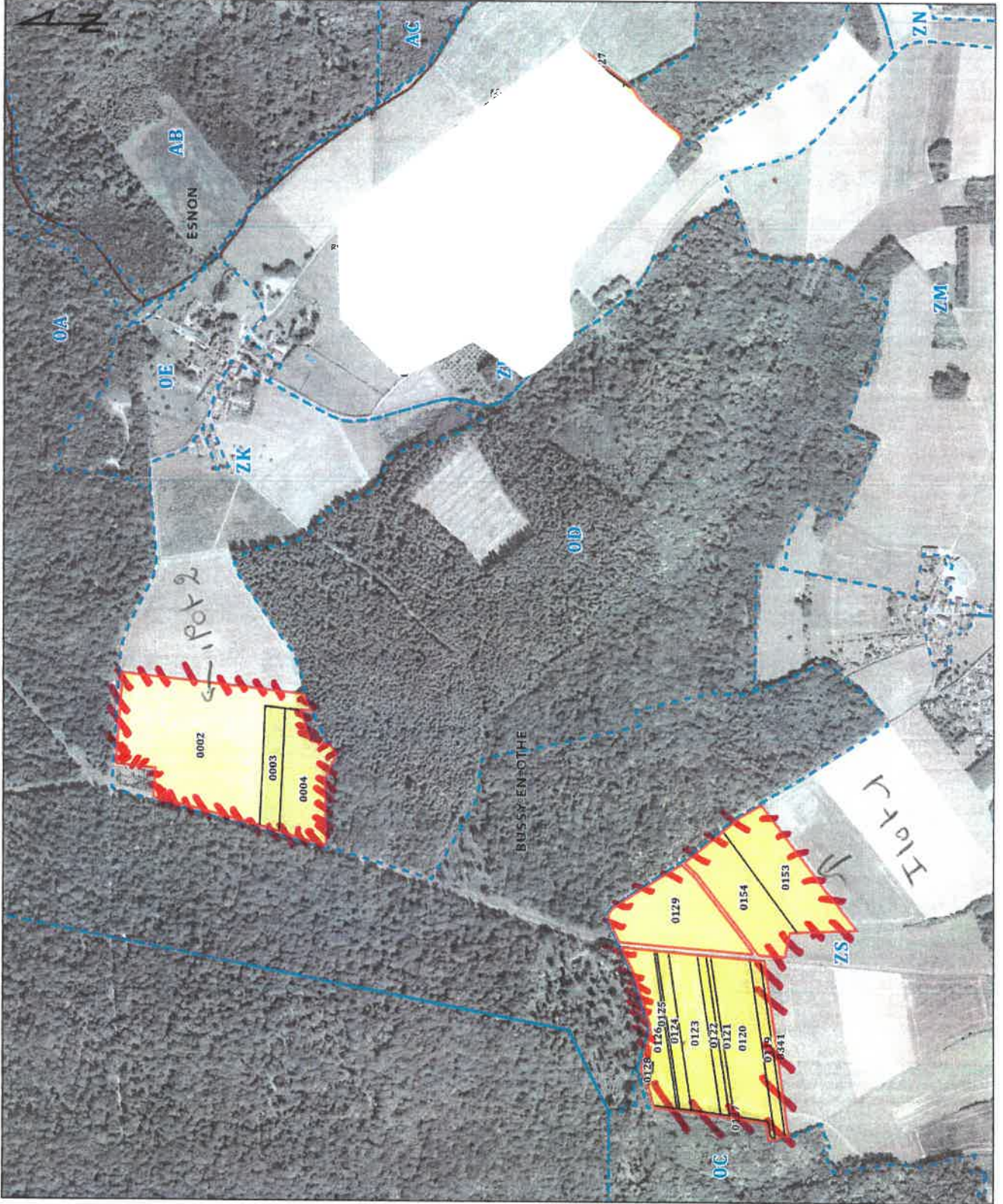


Le Maire
Catherine DECUYPER



BUSSY-EN-OTHE

Localisation des îlots



Localisation du projet



Région : Bourgogne Franche-Comté
 Département : Yonne (89)
 Communes : Bussy-en-Othe



A GRIVOULTAÏQUE

- Sections Cadastrielles
- Limites communales
- Zone d'étude "Commune de Bussy" - Parcelaire
- Zone d'étude "Commune de Bussy"

uniquement photovoltaïque
 - Ilot 1 = 151
 - Ilot 2 = 151



Réalisation : European Energy - 8223
 Source de fond de carte : IGN, Swisstopo et Szwarc1902
 Sources de données : IGN, BD TOPO
 Projeçtion : NAD 83 Lambert 93



Envoyé en préfecture le 14/12/2023
 Reçu en préfecture le 14/12/2023
 Publié le
 ID : 089-218900595-20231211-2023_62_2-DE

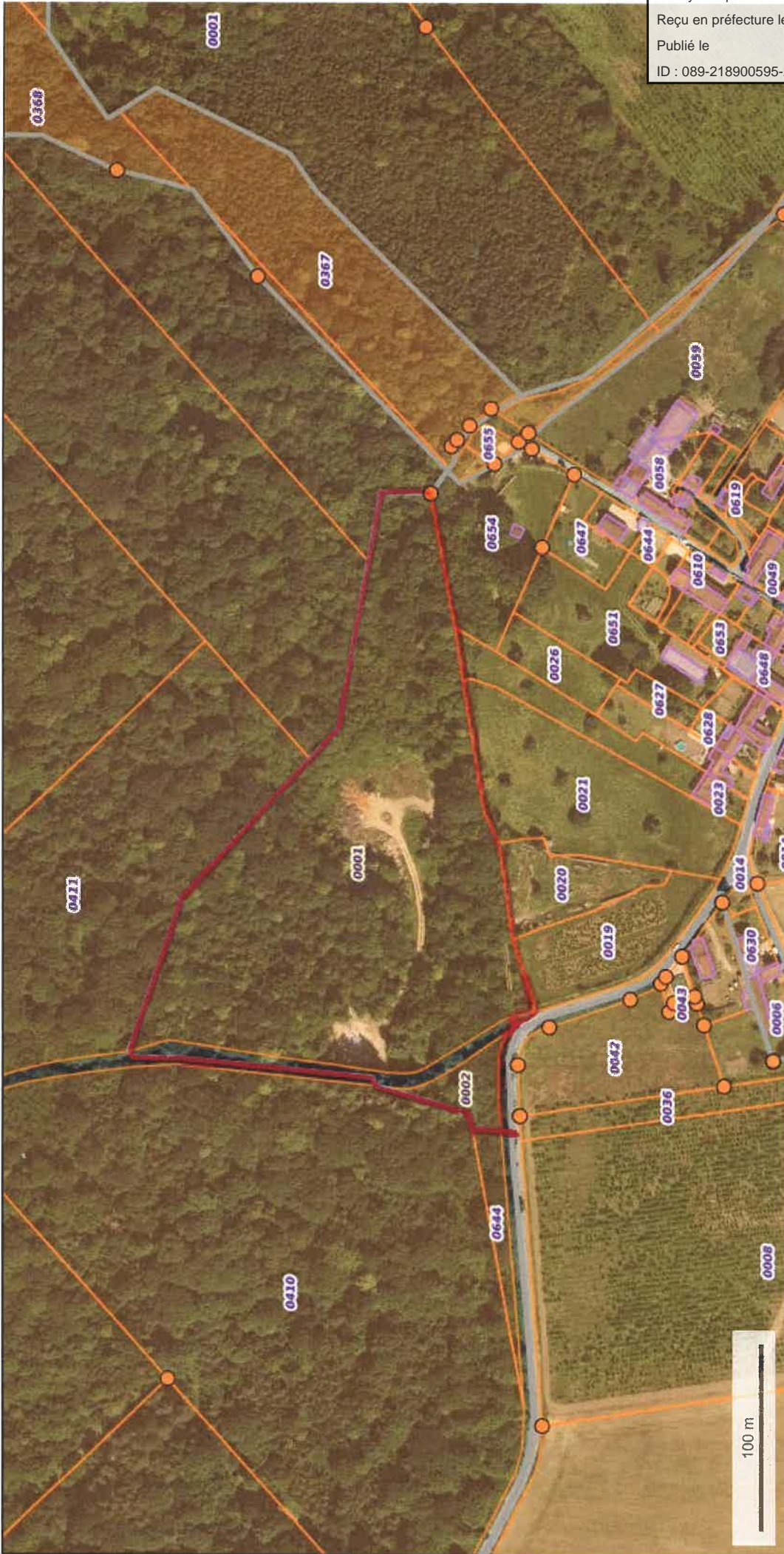
Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le



ID : 089-218900595-20231211-2023_62_2-DE



Site de l'ancienne décharge
En 1 = 3ha 56a 17ca
En 2 = 13a 68ca.

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le



ID : 089-218900595-20231211-2023_62_2-DE



- parking Place du chat Perché
- dalle polyvalente

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le



ID : 089-218900595-20231211-2023_62_2-DE

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023



Publié le

ID : 089-218900595-20231211-20231622-DE

Département :
YONNE

Commune :
BUSSY EN OTHE

Section : AB
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 11/12/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

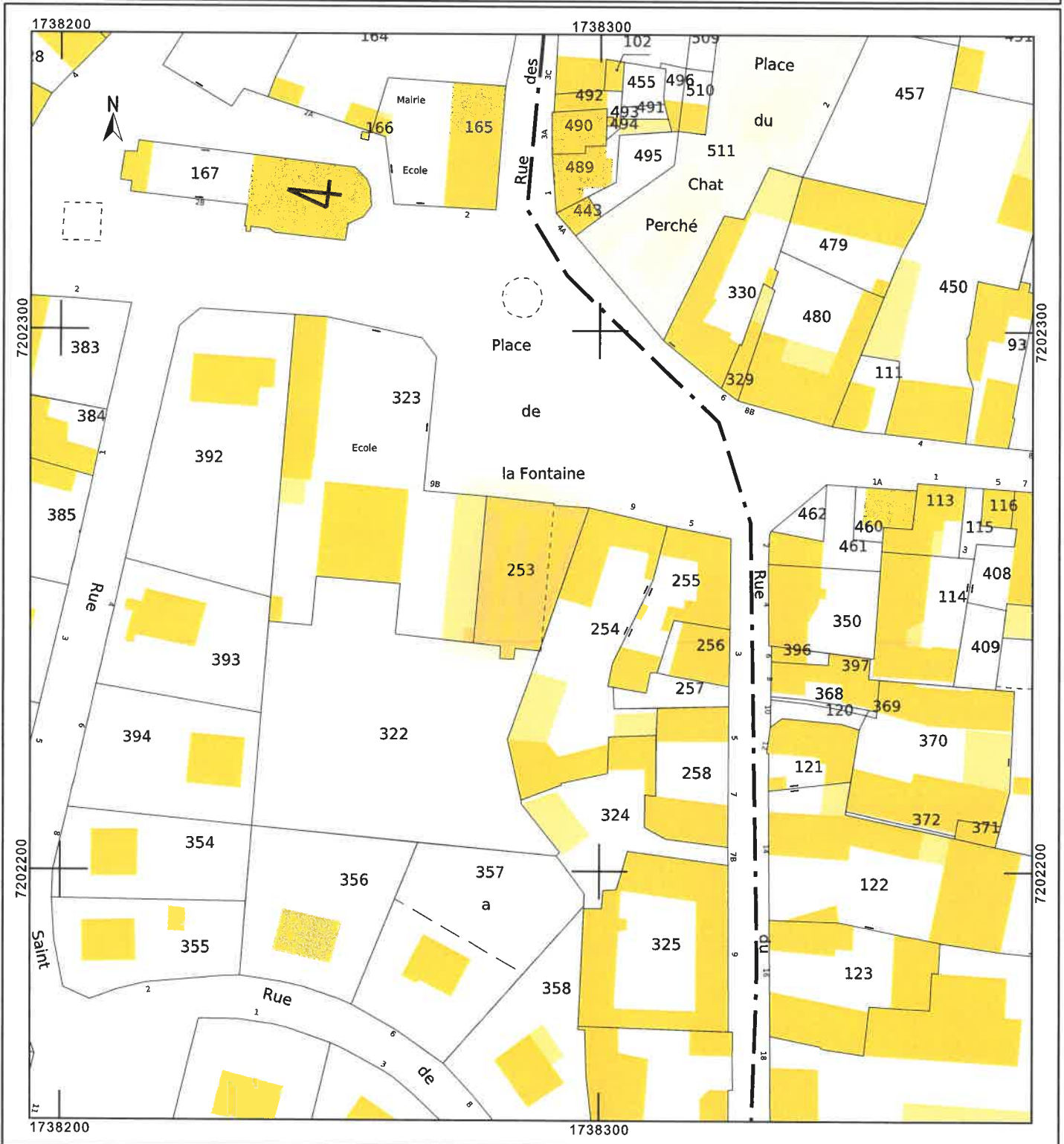
AB n° 253 = 429 m²

AC n° 511 = 2251 m²

par le centre des impôts foncier suivant :
Service Départ. des Impôts Fonciers
(Yonne)
Pôle Topographique et Gestion
Cadastrale 8, Rue des Moreaux 89010
89010 AUXERRE CEDEX
tél. 03.86.72.50.19 - fax
ptgc.yonne@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le



ID : 089-218900595-20231211-2023_62_2-DE



par le centre des impôts foncier suivant :
Service Départ. des Impôts Fonciers
(Yonne)
Pôle Topographique et Gestion
Cadastrale 8, Rue des Moreaux 89010
89010 AUXERRE CEDEX
tél. 03.86.72.50.19 -fax
ptgc.yonne@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Département :
YONNE

Commune :
BUSSY EN OTHE

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

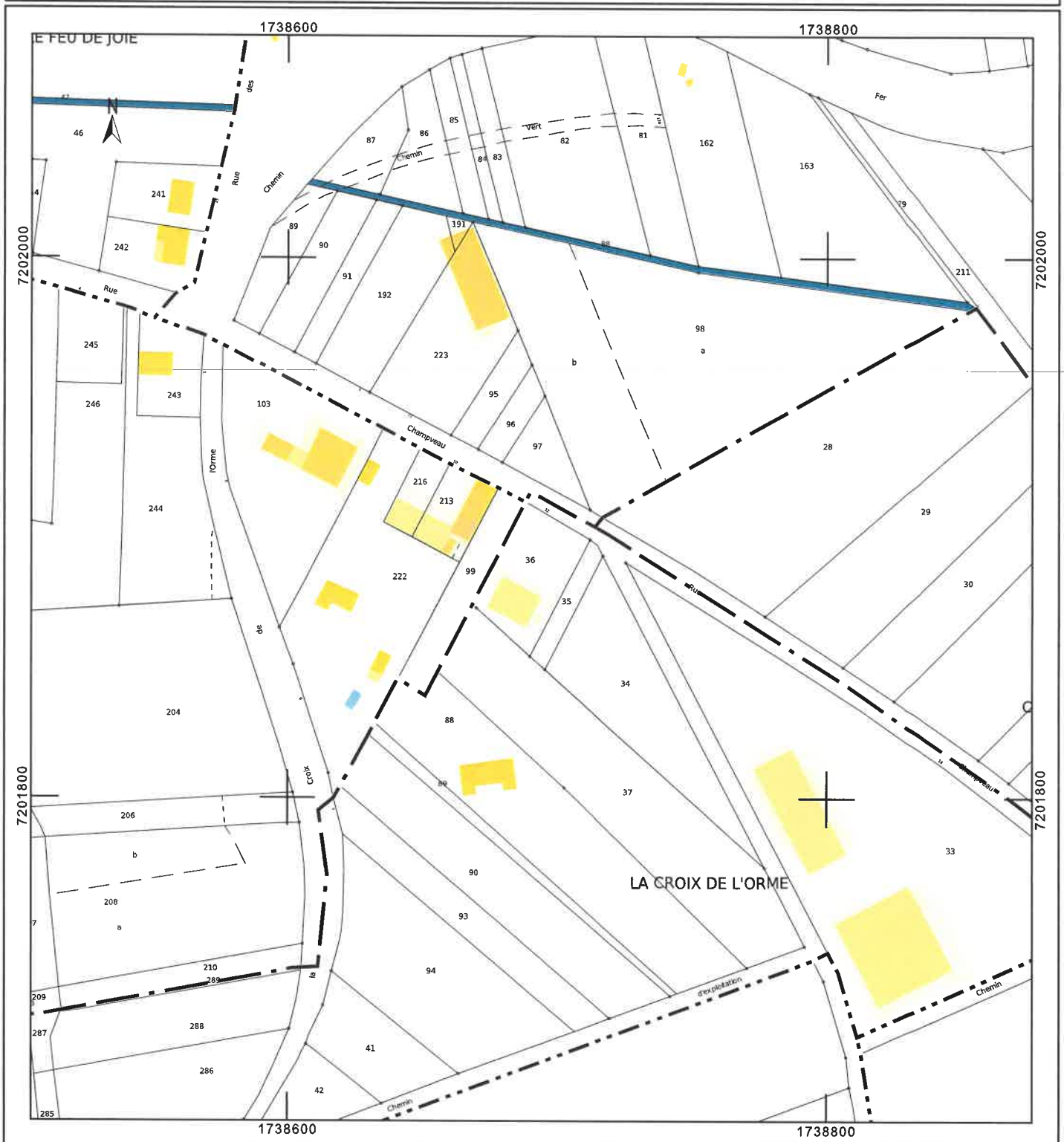
Date d'édition : 11/12/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

ZD n° 33 = 2ha 13a 13ca
ZD n° 36 = 12a 20ca
ZP n° 213 = 6a 41ca . ZP n° 216 =
3a 59ca .
ZP n° 191 = 0a 55ca . ZP n° 223 =
20a 90ca . ZP n° 192 = 16a 45ca
ZP n° 103 = 33a 10ca



Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le



ID : 089-218900595-20231211-2023_62_2-DE